CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA MATANIE

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 14 décembre 2016 à 18h00 à la salle Alphonse Simard du Centre Sportif Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité.

SONT PRÉSENTS : MONSIEUR RÉGINALD DESROSIERS, MAIRE

 MADAME SANDRA BÉRUBÉ, CONSEILLÈRE

 MONSIEUR PATRICE TRUCHON, CONSEILLER

 MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

 MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER

 MONSIEUR RÉMI SAVARD, CONSEILLER

ABSENT : MADAME JOHANNE DION, CONSEILLÈRE

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-12-15**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 117 ÉTABLISSANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ POUR L’EXERCICE FINANCIER 2017**

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires pour l’exercice financier 2017 de la Municipalité de Sainte-Félicité ont été étudiées par le Conseil municipal;

ATTENDU QUE lesdites prévisions budgétaires comportent des dépenses de l’ordre de 1,169,072$ pour l’exercice financier se terminant le 31 décembre 2017;

ATTENDU QU’un avis public de la séance extraordinaire du 14 décembre 2016 pour l’adoption du présent budget a été affiché conformément à la Loi;

ATTENDU QU’un avis de motion a été donné par Monsieur Bernard Harrisson, conseiller, lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le *Règlement numéro 117 établissant les prévisions budgétaires de la Municipalité de Sainte-Félicité pour l’exercice financier 2017* dont copie demeure annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-12-16**

**RÉSERVE DE FONDS DU BUDGET 2016-5000$**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire réserver un montant prévu au budget 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Patrice Truchon et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité réserve le fonds et autorise le transfert d’un montant de cinq-mille-dollars (5,000.00$) du poste 02-41400-521 dans le poste réserve 55-930000-000.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-12-17**

**ADOPTION DU BUDGET 2017 DE L’OFFICE MUNICIPAL D’HABITATION DE SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité doit adopter le budget 2017 de l’Office municipal d’habitation de Sainte-Félicité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

 QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le budget 2017 de l’Office municipal d’habitation (OMH) de Sainte-Félicité;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité contribue financièrement pour un montant de sept-mille-trois-cent-onze-dollars (7,311.00$) représentant 10% du déficit de l’organisme pour l’exercice financier 2017.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-12-18**

**AUTORISATION D’UTILISATION D’UN MONTANT DE 30,000.00$ DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR LE BUDGET 2016-PROJET RUE BÉLANGER**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire utiliser un montant de trente-mille-dollars (30,000.00$) du surplus accumulé pour le budget 2016 du projet de rue Bélanger;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise l’utilisation d’un montant de trente-mille-dollars (30,000.00$) du surplus accumulé pour le budget 2016 du projet de rue Bélanger.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-12-19**

**UTILISATION DU FONDS DE ROULEMENT D’UN MONTANT DE 55,000.00$ POUR LE PROJET DE RUE BÉLANGER**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire utiliser le fonds de roulement d’un montant de cinquante-cinq-mille-dollars (55,000.00$);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise l’utilisation du fonds de roulement d’un montant de cinquante-cinq-mille-dollars (55,000.00$) pour le projet de rue Bélanger remboursable selon la Loi.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-12-20**

**LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAODINAIRE**

Il est proposé par Monsieur Patrice Truchon et résolu à l’unanimité des conseillers :

De lever la séance extraordinaire du 14 décembre 2016, l’ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 18h10.

|  |
| --- |
| *Je, soussigné, Réginald Desrosiers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.* |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Réginald Desrosiers Yves Chassé, GMA

Maire Directeur général

 Secrétaire-trésorier